

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 20 juin 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 27 juin 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Farida LAÏD, Didier CORNET, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Olivier CHAMBON à Daniel LAFAY
Catherine MAZELLIER à Jeannine SUAREZ
Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Jacques COUDOUR à Patrick SAUZEDDE
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Jean-François DELAIRE à Serge FAYET

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Philippe BLANCHOZ, Marc DELPOSEN, André IMBERDIS, Michel COUPERIER, Carine BRODIN, Françoise KORZCENIUK, Thierry BARTHELEMY.

Conseillères suppléantes ayant voix délibérante : Séverine CHAPUIS, Christine PETRUCCI.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

CONVENTION DE VENTE DE LA BILLETTERIE
AVEC LA MAISON DU TOURISME

Rapporteur : Michel GONIN, Vice-Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

43

Suppléants ayant voix
délibérantes :

2

Conseillers représentés :

6

Total votants :

51

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme,
Vu la délibération 20181220-21 du 20 décembre 2018, portant sur la délégation de la compétence promotion du tourisme dont la création d'office du tourisme à la Maison du Tourisme Livradois-Forez et la signature d'une convention cadre,
Vu l'avenant à la convention cadre décidé ce même jour et prévoyant l'octroi d'une commission de 5% plafonnée à 200 €/an pour la vente des prestations de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne par le biais de la billetterie en ligne de la Maison du Tourisme Livradois-Forez.

La billetterie en ligne sur le site internet www.vacances-livradois-forez.com fait l'objet d'une convention dédiée.

Cette convention prévoit :

- Le détail des prestations,
 - o Billetterie des Balades Nature et Patrimoine assurées par les services internes à la Communauté de Communes (ex. : La Catiche) ;
 - o Billetterie de la Saison culturelle Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne ;
- Les conditions générales de vente de chacune des prestations,
- Le versement de l'intercommunalité plafonné à 200 €/an.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de vente de la billetterie avec la Maison du Tourisme du Livradois-Forez ;
- **Approuve** le principe d'une contribution de 5% par vente plafonnée à 200€/an pour la billetterie ;
- **Autorise** le Président à signer la convention de vente de la billetterie avec la Maison du Tourisme du Livradois-Forez.

TOTAL VOTANTS : 51	Conseillers présents : 45	Représentés : 6	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 51	Pour : 51	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon